



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
5 juillet 2018  
Français  
Original : anglais

**Pour décision**

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire de 2018**

12-14 septembre 2018

Point 10 de l'ordre du jour provisoire\*\*

### **Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2017**

#### *Résumé*

On trouvera dans le présent document les résultats financiers et non financiers obtenus par la Division de la collecte des fonds et des partenariats dans le secteur privé de l'UNICEF, ainsi que les comités nationaux pour l'UNICEF et les bureaux de pays, qui ont recueilli des ressources dans le secteur privé et obtenu des résultats en faveur des enfants, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Avec 1,47 milliard de dollars dont 663 millions en ressources ordinaires et 803 millions au titre des autres ressources, l'objectif fixé dans le Plan relatif à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour l'exercice 2017, qui concerne le montant total annuel des produits provenant du secteur privé, a été atteint. Les 663 millions de dollars marquent un record absolu en termes de ressources ordinaires générées au cours d'une année donnée et traduisent une augmentation de 40 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent. Ce résultat tient avant tout aux efforts intenses et concertés qui ont été déployés pour maintenir et accroître le nombre de donateurs individuels de l'UNICEF, qui était de 8,2 millions en 2017, dont 5,5 millions de donateurs réguliers. En outre, l'UNICEF jouit d'un large éventail de donateurs, notamment des fondations, particuliers fortunés, organisations à caractère associatif et entreprises.

La Division a poursuivi son travail auprès des comités nationaux et des bureaux de pays pour soutenir la collaboration avec le secteur privé en vue de promouvoir les droits de l'enfant. En 2017, 15 comités nationaux et 34 bureaux de pays ont mené auprès des partenaires des actions de sensibilisation sur les incidences de leurs activités sur les droits de l'enfant. Dans le même temps, des centaines d'entreprises ont intégré ce facteur dans leurs objectifs, leurs chaînes d'approvisionnement et la publicité. En novembre 2017, la réunion d'ouverture du Conseil international de

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (17 août 2018).

\*\* [E/ICEF/2018/19](#).



l'UNICEF tenue à New York a regroupé un bon nombre des partenaires privés les plus importants et les plus influents de l'organisation, pour saluer leur contribution de taille à l'UNICEF, et offrir une plateforme d'apprentissage qui permette en même temps d'obtenir de meilleurs résultats pour les enfants.

La Division a continué de tirer le meilleur parti des partenariats et de la collaboration avec le secteur des entreprises et les fondations, en renforçant son action au moyen de « partenariats intégrés prioritaires » avec des sociétés considérées comme incontournables lorsqu'il s'agit d'obtenir des résultats en faveur des enfants, dans le contexte du Plan stratégique de l'UNICEF pour la période 2018-2021.

## I. Vue d'ensemble des résultats 2017

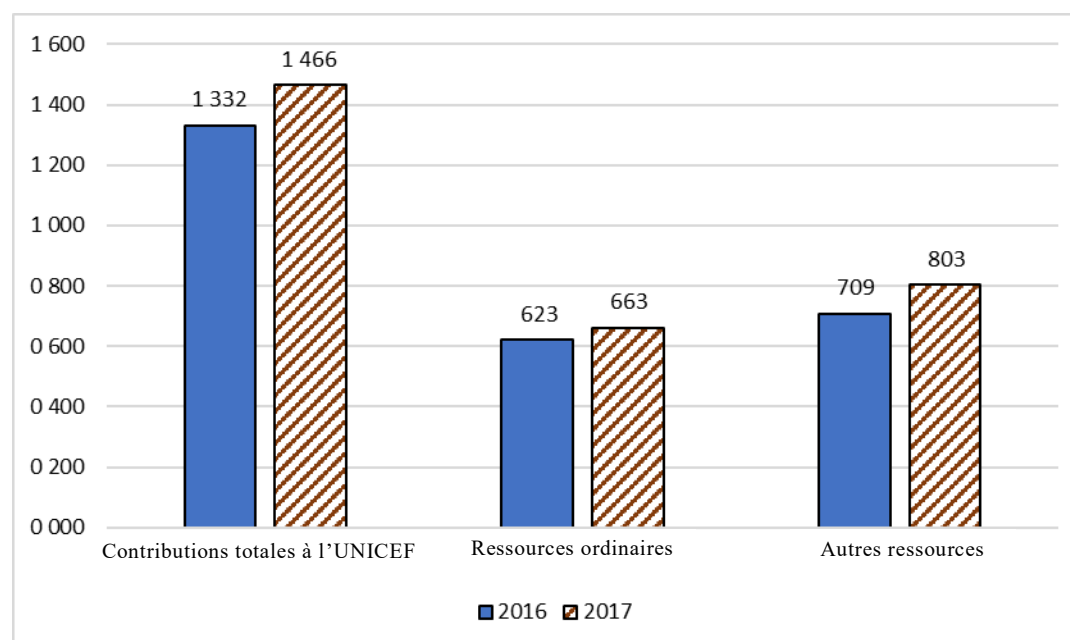
1. La Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé (CFPP ou « la Division ») vise à obtenir des résultats dans l'intérêt des enfants en tirant le meilleur parti de la collecte de fonds dans le secteur privé et de sa promotion par l'UNICEF dans le monde entier. Pour mener à bien cette mission, elle coordonne les activités de collecte de fonds et les partenariats avec le secteur privé qui ne sont pas liés à la collecte de fonds dans quelque 78 pays, en s'appuyant sur 34 comités nationaux et 21 bureaux de pays de l'UNICEF menant des activités structurées de collecte, ainsi que 23 autres bureaux de pays qui collectent des fonds par l'intermédiaire de la plateforme de donation mondiale en ligne de l'UNICEF. Par ailleurs, la Division gère les relations stratégiques avec les comités nationaux pour l'UNICEF et met en œuvre des stratégies de défense des droits de l'enfant, de communication et de promotion de son image de marque dans les pays où interviennent les comités nationaux par le biais d'un éventail de partenariats, notamment avec les médias, les entreprises, la société civile et les jeunes.

2. En 2017, le montant total des produits provenant du secteur privé était de 1,47 milliard de dollars dont 663 millions au titre des ressources ordinaires – un record absolu en termes de montant généré par le secteur privé en une année – et 803 millions au titre des autres ressources, dont 619 millions en autres ressources affectées aux opérations ordinaires et 184 millions en autres ressources affectées au fonds de secours.

Figure

### Montant total des contributions à l'UNICEF (2016-2017)

(En millions de dollars des États-Unis)



3. L'excédent net du secteur privé s'est établi à 1 293,6 millions de dollars – chiffre conforme au budget révisé approuvé de 1 291,1 dollars<sup>1</sup> – après déduction

<sup>1</sup> Le montant budgétisé de 1 303,3 millions de dollars pour l'exercice 2017 approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 2017/2 a été modifié par la décision 2017/16 avec l'approbation

des charges afférentes au programme CFPP, notamment l'octroi de licences financé à partir du budget dudit programme (141,3 millions de dollars), des charges des bureaux de pays liées à la collecte directe de fonds auprès du secteur privé (33,1 millions de dollars), des coûts liés à la collaboration avec le secteur privé financés par des ressources préaffectées (0,2 million de dollars), et après prise en compte des ajustements comptables.

Tableau 1  
**Produits et charges du secteur privé : 2017 et 2016**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Montants effectifs 2017</i>	<i>Budget révisé 2017</i>	<i>Montants effectifs 2016</i>
<b>Produits provenant du secteur privé</b>			
Produits du secteur privé – ressources ordinaires	662,5	665,0	623,2
Produits du secteur privé – autres ressources	802,8	820,0	708,9
<b>Total des produits provenant du secteur privé</b>	<b>1 465,3</b>	<b>1 485,0</b>	<b>1 332,1</b>
<b>Budget de la Division de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé (CFPP)</b>			
Charges afférentes aux activités entreprises à des fins spéciales	122,8	128,2	105,9
Frais de gestion	14,8	15,9	13,8
Charges afférentes aux activités relatives à l'efficacité du développement	3,4	3,8	3,2
Charges afférentes à l'octroi de licences	0,3	0,7	0,2
<b>Total des charges financées par le budget de la Division CFPP</b>	<b>141,3</b>	<b>148,6</b>	<b>123,1</b>
<b>Charges afférentes à la collecte de fonds directe par les bureaux de pays</b>	<b>33,1</b>	<b>43,3</b>	<b>27,9</b>
<b>Ressources préaffectées à la collaboration avec le secteur privé</b>	<b>0,2</b>	<b>2,0</b>	<b>0,7</b>
<b>Postes hors exploitation</b>			
Dépréciation	5,4	0,0	2,1
(Gains)/pertes de change	(8,3)	0,0	(4,7)
<b>Total postes hors exploitation</b>	<b>(2,9)</b>	<b>0,0</b>	<b>(2,6)</b>
<b>Excédent net du secteur privé</b>	<b>1 293,6</b>	<b>1 291,1</b>	<b>1 182,9</b>

4. Sont inclus dans les postes hors exploitation la dépréciation (5,4 millions de dollars) et les gains de change (8,3 millions de dollars) qui n'ont pas été budgétisés. La dépréciation de certains effets à la clôture de l'exercice 2017 a été envisagée, conformément aux règles de prudence en matière de comptabilité. Le montant de la dépréciation est déterminé sur la base des différences entre les types de fonds versés à l'UNICEF comparés au type d'effets à recevoir précédemment enregistrés. Le gain de change vient du fait que les créances de 2016 dues aux comités nationaux ont été réglées en 2017 à des taux de change plus favorables que ceux qui en vigueur au 31 décembre 2016.

5. La Division et les comités nationaux ont harmonisé leurs plans stratégiques pour la période 2018-2021 avec les domaines prioritaires que sont la collecte de fonds dans le secteur privé, la collaboration avec le secteur privé et la stratégie globale de communication et de sensibilisation. Elle continue d'exercer un contrôle rigoureux sur ses activités en effectuant des audits réguliers et des prévisions méticuleuses, en

d'un montant additionnel de 12,2 millions de dollars au titre des charges, qui a ramené le budget révisé de 2017 à 1 291,1 millions de dollars.

suivant de près les produits et les charges pour en faire l'état, avec une revue régulière de l'inventaire des risques et des pratiques en matière de continuité des opérations, mais aussi en définissant des procédures et des directives sur les pratiques optimales en matière de gouvernance, tout en veillant au respect par les comités nationaux, des accords de coopération et directives en vigueur.

**Contributions provenant de la collecte de fonds auprès du secteur privé  
– ressources ordinaires et autres ressources**

6. La stratégie privilégiant l'accroissement des ressources ordinaires par le biais de l'investissement et de la promotion des dons individuels continue de porter ses fruits. Comme indiqué plus haut, les ressources ordinaires ont connu une augmentation de 40 millions de dollars entre 2016 et 2017. Les contributions périodiques, c'est-à-dire les souscriptions mensuelles versées par des particuliers, constituent la source la plus fiable de produits provenant du secteur privé et des ressources ordinaires. En outre, les particuliers font des dons occasionnels, souvent en réaction à des situations d'urgence soudaine. En 2017, plus d'un million de souscripteurs ont été mobilisés, ce qui portait le nombre total de donateurs réguliers à 5,5 millions au 31 décembre de la même année. En 2017, le volume brut des produits provenant des souscripteurs était de 778 millions de dollars, un chiffre record qui traduit une progression 19 % par rapport à l'exercice précédent. Par conséquent, les contributions périodiques demeurent une priorité pour le programme CFPP, les comités nationaux et les bureaux de pays dotés de programmes structurés de collecte de fonds auprès du secteur privé. Les mises de fonds de la Division CFPP et le réinvestissement par les comités nationaux et les bureaux de pays des produits générés au niveau national constituent aussi des vecteurs de croissance. Les mises de fonds sont utilisées pour accélérer la croissance des produits provenant du secteur privé et, en particulier, la croissance des recettes au titre des ressources ordinaires générées à partir de dons et de legs émanant des particuliers.

7. Avec 803 millions de dollars, les produits enregistrés au titre des autres ressources sont légèrement en-deçà du budget révisé de 2017, soit 820 millions de dollars. En 2017, la politique de comptabilisation des produits a été révisée et cette modification des principes comptables a occasionné une baisse de quelque 20 millions de dollars des ressources ordinaires, par rapport aux montants inscrits au budget. Si cette révision n'était pas intervenue, les produits provenant du secteur privé au titre des ressources ordinaires se seraient chiffrés à 823 millions de dollars.

8. En 2017, le montant brut des contributions versées par les entreprises s'est établi à 183 millions de dollars. Un montant additionnel de 35 millions de dollars (24 %) a été reçu de plus de 30 000 entreprises de taille diverses, allant des entités individuelles aux sociétés d'envergure mondiale, qui ont apporté la plus grosse part des produits. La stratégie de l'UNICEF est de favoriser une plus grande intégration entre la collecte de fonds auprès des entreprises et les dons individuels. Les clients et les membres du personnel interviennent dans les relations avec l'UNICEF et ont contribué à l'augmentation du nombre de souscripteurs. En 2017, l'organisation a attiré un total de 74 000 nouveaux souscripteurs grâce aux relations établies avec les entreprises partenaires.

9. Parmi les plus importantes relations établies avec les milieux d'affaires en 2017 figurent celles entretenues avec Amadeus, la fondation Barça, Cartier Philanthropy, Change for Good®, Garnier, la fondation H&M, ING, la fondation Caixa, la fondation LEGO et le groupe LEGO, Les Mills International, Louis Vuitton Malletier, Takeda Pharmaceutical Company Limited, Unilever et la fondation United Internet for UNICEF.

10. En 2017, la Division a œuvré, de concert avec le Bureau de l'innovation, à l'intégration des travaux sur les partenariats axés sur l'innovation et des entreprises qui offrent leurs atouts maîtres pour obtenir des résultats en faveur des enfants<sup>2</sup>. Au niveau mondial et avec l'appui des comités nationaux, l'UNICEF s'est investie dans une quinzaine de partenariats qui ont fourni à des initiatives innovantes des données simples, des données scientifiques ou les deux, des logiciels et de l'expertise en matière de conception.

11. En 2017, les contributions financières des grands donateurs se sont chiffrées à 55 millions de dollars, notamment avec un premier don de 12 millions de dollars d'un particulier des Émirats arabes unis pour accompagner l'UNICEF dans l'éradication de la poliomyélite; 4,4 millions de dollars provenant d'un donateur en Allemagne en appui aux urgences d'ordre humanitaire et au programme au Libéria; et 5 millions de dollars versés par deux donateurs anonymes en Finlande pour soutenir les activités de protection de l'enfance dans l'État plurinational de Bolivie et au Viet Nam, et faire face aux crises de famine en Afrique.

12. Après une étude de faisabilité multipays menée en 2016 sur une plateforme mondiale de reconnaissance et d'engagement pour les principaux donateurs, l'UNICEF a organisé, en novembre 2017 à New York, le Symposium mondial de la philanthropie à l'occasion duquel le Conseil international de l'UNICEF a été lancé en tant que programme de reconnaissance à l'échelle mondiale pour ceux qui représentent 1 % des plus grands influenceurs et donateurs. Le Conseil international de l'UNICEF fournit à ces partenaires une plateforme qui leur permet de partager leurs expériences, d'aider l'UNICEF à apporter de plus grands changements en faveur des enfants, et de bâtir une communauté des influenceurs et des philanthropes incontournables pour la promotion des droits de l'enfant.

13. En 2017, les produits provenant des fondations et organisations qui regroupent des membres se sont établis à 409 millions de dollars. Un montant total de 173 millions de dollars a été reçu entre autres de : la Fondation Bill & Melinda Gates à titre de nouveau financement pour l'éradication de la poliomyélite et pour accélérer l'intensification des interventions en matière de nutrition maternelle et infantile par le biais de plateformes régionales; l'initiative « Educate a child » de la fondation Education Above All; la Fondation Rotary de Rotary International pour les activités de mobilisation sociale pour l'éradication de la poliomyélite; et LDS Charities (Église de Jésus-Christ des Saints des derniers jours) pour aider au renforcement des services de développement de la petite enfance en faveur des enfants touchés par la crise régionale au Soudan du Sud, en République démocratique du Congo, au Kenya, au Soudan et en Ouganda. En outre, un montant de 11 millions de dollars a été reçu d'Alwaleed Philanthropies, la fondation du Koweït pour la promotion des sciences, et la fondation Botnar.

#### **Produits provenant des licences, de cartes et autres articles**

14. En 2017, les produits provenant des licences se sont élevés à 7,7 millions de dollars et ont été principalement générés par les comités nationaux. Avec 96 %, le ratio des produits nets provenant des licences n'a pas varié par rapport à 2016.

15. Parmi les partenaires de licence de l'exercice 2017, figurent Belarto, le Groupe Editor, Forletter, Hallmark, Doudou et Compagnie et AUZOU, qui accompagnent l'UNICEF en mettant à disposition des fonds modulables non préaffectés pour

<sup>2</sup> Il s'agit de l'apport non financier des entreprises, notamment les compétences techniques, l'expertise, la technologie, les réseaux et les capacités de marketing.

atteindre les enfants vulnérables par le biais de programmes qui contribuent à leur bien-être.

Tableau 2

**Produits provenant des licences**

(En millions de dollars des États-Unis)

	<i>Montants effectifs 2017</i>	<i>Budget 2017</i>	<i>Montants effectifs 2016</i>	<i>Hausse/baisse</i>			
				<i>Écart montants effectifs 2017/budget</i>		<i>Écart 2017/2016</i>	
				<i>Dollars É.- U. Pourcentage</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Dollars É.- U. Pourcentage</i>	<i>Pourcentage</i>
Produits nets provenant des licences	7,7	8,9	5,0	(1,2)	(13,5)	2,7	54,0
À déduire : charges afférentes à l'octroi de licences des comités nationaux	0,3	0,7	0,2	(0,4)	(57,1)	0,1	50,0
<b>Produits nets</b>	<b>7,4</b>	<b>8,2</b>	<b>4,8</b>	<b>(0,8)</b>	<b>(9,8)</b>	<b>2,6</b>	<b>54,2</b>

**Collecte de fonds privés dans les pays de programme**

16. En 2017, la collecte de fonds auprès du secteur privé dans les pays à revenu moyen et élevé par le biais des bureaux de pays de l'UNICEF a permis de recueillir 201 millions de dollars, contre 182 millions en 2016, soit une hausse de 19 millions de dollars (10 %). Sur les 201 millions de dollars, 35 millions ont été versés au titre des ressources ordinaires globales et 166 millions au titre des autres ressources. Les produits provenant des ressources ordinaires ont augmenté de 6 millions de dollars (21 %) par rapport à 2016. Comme en 2016, les bureaux de pays de l'UNICEF en Argentine, en Malaisie et en Thaïlande ont versé des contributions de plusieurs millions de dollars au titre des ressources ordinaires globales; le Brésil, le Chili, la Colombie et l'Uruguay ont contribué chacun pour plus d'un million de dollars. Dix-neuf des 21 bureaux de pays menant des activités structurées de collecte de fonds privés ont contribué aux ressources ordinaires globales en 2017.

17. Les produits bruts des bureaux de pays menant des activités structurées de collecte de fonds privés se sont chiffrés à 196,7 millions de dollars (35 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et 161,7 millions de dollars au titre des autres ressources), contre 176 millions de dollars en 2016 (27,6 millions de dollars au titre des ressources ordinaires et 148,4 millions de dollars au titre des autres ressources), soit une hausse de 21 millions de dollars (12 %). La région Amérique latine et Caraïbes a généré un montant 74,7 millions de dollars (38 %), la région Asie de l'est et Pacifique 55,9 millions de dollars (28,4 %), la sous-région du Golfe 53,1 millions de dollars (27 %), la région Europe et Asie centrale 6,9 millions de dollars (3,5 %), la région Asie du Sud 4,7 millions de dollars (2,4 %), et la région Afrique orientale et australe 1,4 million de dollars (0,7 %). Les bureaux de pays ne menant pas des activités de collecte de fonds privés entièrement structurées ont généré un produit additionnel de 4,2 millions de dollars en 2017<sup>3</sup>.

<sup>3</sup> Ces fonds proviennent de l'Ouganda (1 041 000 dollars), du Paraguay (741 000 dollars), de l'Ukraine (473 000 dollars), de la République dominicaine (221 000 dollars), du Kenya (161 000 dollars), de Madagascar (157 000 dollars), de la République de Moldova (115 000 dollars), d'autres bureaux de pays de l'UNICEF, où les contributions ont été en deçà de 100 000 dollars (327 000 dollars), et des autres parties du monde par l'intermédiaire de la plateforme en ligne de l'UNICEF (943 000 dollars).

18. Les stratégies mises en œuvre par les bureaux de pays ont été conformes au Plan relatif à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour la période 2014-2017, et ont mis l'accent sur les souscriptions mensuelles complétées par les partenariats conclus avec des entreprises, les relations avec les grandes fondations et les philanthropes individuels (principalement dans le Golfe), ainsi que sur les appels à contributions d'urgence. Les bureaux de pays ont continué d'investir pour s'attacher de nouveaux souscripteurs périodiques et le nombre de ces donateurs a continué de croître. À la clôture de l'exercice 2017, ces bureaux comptaient 1 270 225 souscripteurs périodiques, soit plus de 123 000 donateurs par rapport à l'exercice précédent. Le volume global des contributions volontaires versés aux bureaux de pays de l'UNICEF s'est accru, passant de 93,5 millions de dollars en 2016 à 114,5 millions de dollars en 2017.

### **Charges afférentes aux activités entreprises à des fins spéciales**

19. D'un montant total de 122,8 millions de dollars, les charges afférentes aux activités entreprises à des fins spéciales comprennent les mises de fonds (83 millions de dollars), la collecte de fonds (20,1 millions de dollars), le marketing et la communication (7,1 millions de dollars), la collaboration avec le secteur privé (5,3 millions de dollars), l'appui aux bureaux de pays (4,7 millions de dollars), la collecte de fonds directe par les bureaux de pays (1,4 million de dollars) et les services d'achat (1,2 million de dollars).

20. En 2017, le montant des charges afférentes aux activités entreprises à des fins spéciales, soit 122,8 millions de dollars, laisse apparaître une variation positive de 5,4 millions de dollars (4 %) par rapport au montant budgétisé de 128,2 millions de dollars, et une hausse de 16,9 millions de dollars (16 %) par rapport à 2016. Sur ces charges, 3 millions de dollars ont été transférés aux mises de fonds et une économie de 2,4 millions réalisée du fait de la vacance de certains postes et de la réévaluation des coûts des postes prévus. En 2017, l'allocation prévue au titre des mises de fonds est en hausse de près de 16 millions de dollars par rapport à 2016.

21. Les charges relatives à l'appui aux bureaux de pays se sont chiffrées à 4,7 millions sur un budget de 5,3 millions de dollars, soit une économie de 0,6 million (11,8 %) du fait d'une vacance de poste. Sous la rubrique marketing et communication, une économie de 0,7 million de dollars (9 %) a été réalisée sur un budget de 7,8 millions de dollars, suite à la réévaluation des coûts des postes prévus. S'agissant des services d'achat, le budget de 1,2 million de dollars a été entièrement épuisé, tandis que pour la collaboration avec le secteur privé, un dépassement de 0,2 million de dollars a été enregistré, sur un budget approuvé de 5,1 millions de dollars.

### **Charges afférentes aux mises de fonds**

22. Afin de permettre à la Division CFPP d'élargir les activités de collecte de fonds et de mobiliser plus efficacement des ressources en faveur des enfants au moyen des activités de collecte de fonds privés, le Conseil d'administration a approuvé une allocation de 80 millions de dollars aux fins de la mise de fonds en 2017, par ses décisions 2017/2 et 2017/16. Cette dotation vise à accroître la capacité des comités nationaux et des bureaux de pays de l'UNICEF à élargir leur base de collecte de fonds auprès des particuliers et des entreprises, ainsi qu'à tester et évaluer les nouvelles initiatives génératrices de revenus, en mettant l'accent principalement sur les projets qui offrent un taux de rendement élevé. En 2017, le montant total des charges afférentes aux mises de fonds s'est élevé à 83 millions de dollars sur un budget approuvé de 80 millions de dollars. Le dépassement de 3 millions de dollars a été financé par des économies réalisées sur les dépenses opérationnelles, dans le cadre des pouvoirs délégués à la Division, notamment celui d'effectuer des investissements



performants dans les canaux de collecte de fonds pour offrir durablement des ressources ordinaires.

23. Des mises de fonds ont été faites pour 129 projets portant sur des activités de collecte de fonds dans 49 pays, les investissements étant axés sur les collectes de fonds les plus rentables dans les marchés offrant le meilleur potentiel. Ces chiffres sont à rapprocher de ceux de 2016, lorsque les investissements ont porté sur 95 activités de collecte de fonds dans 40 pays. En 2017, un montant de 12 millions de dollars a été affecté à la promotion des legs, qui offrent un meilleur rendement et un volume élevé de ressources ordinaires à moyen et à long terme.

24. Au titre de l'exercice 2017, les investissements devraient générer un rendement brut d'au moins 3 dollars par dollar investi sur une période de 36 mois. En 2017, le revenu brut prévu était de 3,05; par conséquent, le rendement des investissements devrait être d'au moins 253 millions de dollars en produits bruts sur les trois prochaines années. Les mises de fonds au titre programmes immobiliers ont donné lieu à un retour sur investissement 3,38 : 1 ou 239 millions de dollars. En 2017, la Division a établi une allocation destinée à l'investissement dans les legs. Les placements dans ce domaine arrivent à maturité sur une période plus longue, et ne sont pas inclus dans les activités susceptibles de générer un rendement de 3:1.

#### **Frais de gestion**

25. Les frais de gestion comprennent les coûts afférents aux activités de l'entité Bureau du Directeur et planification stratégique, chiffrés à 1,8 million de dollars. Ils comprennent également les coûts des sections des finances et des opérations qui s'établissent à 13 millions de dollars (5 millions de dollars et une allocation de 8 millions de dollars pour les services communs de l'UNICEF). Le montant total des frais de gestion s'est élevé à 14,8 millions de dollars pour un budget de 15,9 millions de dollars, soit un solde inutilisé de 1,1 million de dollars (18 %), et 1 million de plus que les charges de 2016 qui étaient de 13,8 millions de dollars. La sous-utilisation du budget des frais de gestion est liée aux économies réalisées sur les postes vacants et la réévaluation des coûts des postes prévus.

#### **Charges liées aux activités relatives à l'efficacité du développement**

26. Les charges liées aux activités relatives à l'efficacité du développement comprennent les coûts afférents à la fonction des comités nationaux consistant à gérer les relations stratégiques entre l'UNICEF et ses comités nationaux. En 2017, les charges effectives chiffrées à 3,4 millions de dollars ont enregistré une baisse de 0,4 million de dollars (12 %) par rapport au budget révisé et une hausse de 0,2 million de dollars en comparaison avec les dépenses encourues en 2016. Cette sous-utilisation du budget s'explique par les économies réalisées sur les dépenses afférentes aux postes.

#### **Charges afférentes à la collecte de fonds directe par les bureaux de pays**

27. Avec 33,1 millions de dollars en 2017, le montant total des charges afférentes à la collecte de fonds directe par les bureaux de pays a laissé apparaître un écart positif de 10,2 millions de dollars (24 %) par rapport à un budget de 43,3 millions de dollars, et une hausse de 5,3 millions de dollars (18 %) par rapport à 2016.

28. Les charges afférentes à la collecte de fonds directe par les bureaux de pays sont estimées par rapport aux prévisions de produits et des plafonds au lieu de budgets fixes, et représentent le niveau maximum autorisé par la Division. Dans la mesure où elles sont exécutées suivant les plafonds approuvés, la sous-utilisation du budget ne donne pas lieu à des économies pour l'organisation. En outre, les bureaux de pays

doivent utiliser jusqu'à 25 % du montant brut des contributions du secteur privé enregistrées dans le pays pour chaque année civile, pour couvrir les charges liées à la collecte de fonds.

29. Étant donné que les activités de collecte de fonds pour la région du Golfe sont financées directement par le budget de la Division, le montant de 33,1 millions de dollars représentant les charges afférentes à la collecte de fonds directe par les bureaux de pays traduit un taux de réinvestissement de 21 % dans la collecte de fonds en 2017, qui reste dans la limite du ratio coût/produits de 25 % prescrit dans les directives approuvées.

### **Collaboration avec le secteur privé et activités de sensibilisation**

30. Le deuxième pilier du Plan relatif à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2014-2017 vise à élargir la collaboration stratégique avec le secteur privé et à promouvoir les droits de l'enfant par des activités de sensibilisation dans tous les secteurs de la société. Tous les comités nationaux sont engagés dans des activités de plaidoyer avec des capacités considérablement renforcées, ce qui a valu des avancées constantes dans l'éducation aux droits de l'enfant, avec 2,98 millions d'enfants et de jeunes touchés. À la clôture de l'exercice 2017, l'Initiative des villes amies des enfants avait touché 30 millions d'enfants dans près de 40 pays selon les estimations (plus de 1 100 villes et municipalités amies des enfants), et durant cette seule année plus de 10 millions d'enfants ont été sensibilisés au moyen d'actions menées avec les entreprises, sur l'incidence des activités de ces dernières sur les enfants et les familles. Il s'y ajoute que 15 comités nationaux et 34 bureaux de pays ont mené auprès des partenaires des actions de sensibilisation sur les effets de leurs activités sur les droits de l'enfant, tandis que des centaines d'entreprises ont intégré ce facteur dans leurs objectifs, leurs chaînes d'approvisionnement, le développement des marchés et la publicité.

31. Des instances multipartites, telles que le Forum économique mondial, ont créé de nouvelles possibilités de promouvoir la défense des droits de l'enfant et pour une collaboration stratégique avec les grandes entreprises. En concertation avec la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) et le comité d'organisation des Jeux olympiques de Tokyo de 2020, l'UNICEF a veillé à ce que les droits de l'enfant soient au cœur de la procédure d'appel d'offres et de la tenue de la Coupe du monde de football de 2026, ainsi que des Jeux olympiques de 2020. Les partenariats avec la Fondation LEGO, le groupe LEGO et d'autres entités commerciales mondiales, ont permis d'amener les entreprises à se pencher sur leur impact sur les enfants et à mettre en place des mesures d'amélioration à même de toucher des millions d'enfants.

32. En 2017, trois bureaux de pays ont intégré les effets des activités des entreprises sur les enfants dans leurs analyses de situation. Dans tous les secteurs – confection, industries extractives, téléphonie mobile – les gouvernements et les entreprises ont procédé à des évaluations dont certaines axées sur les opérations dans leur ensemble, et d'autres sur des questions spécifiques comme la sécurité des enfants en ligne ou la prévention de la violence. Une étude réalisée par l'UNICEF Mexique sur les enfants et l'industrie hôtelière a été choisie comme l'un des meilleurs éléments de recherche de l'UNICEF au cours de l'année 2017, et le rapport a stimulé le débat sur les politiques avec le Gouvernement.

33. Au cours de l'exercice sous revue, 59 entreprises ont pris des mesures concrètes par rapport aux effets de leurs activités sur les enfants. GSMA et l'UNICEF ont regroupé les parties prenantes pour traiter de la protection en ligne des enfants en Malaisie. La Fondation LEGO et le groupe LEGO ont lancé la formation en ligne à l'échelle des entreprises, sur la protection et la sécurité numérique des enfants.

Barrick Gold Corporation a travaillé en collaboration avec la Commission canadienne pour l'UNICEF et le Gouvernement du Canada, pour l'établissement d'une liste récapitulative des droits et de la sécurité des enfants. Des initiatives similaires sont en cours de préparation avec Google, Microsoft et Tencent.

34. L'incidence des chaînes d'approvisionnement internationales, du marketing et de la publicité sur les enfants ont été des thèmes majeurs. Les bureaux de pays du Bangladesh, de la Colombie, de la Côte d'Ivoire, de l'Inde, de l'Indonésie, du Mexique, de Sri Lanka et du Viet Nam ont mené des activités de recherche et de sensibilisation avec les Gouvernements et les entreprises, ou de programmation sur les lieux de travail, touchant ainsi des centaines de milliers de parents et d'enfants. Entre autres, l'UNICEF et le Comité norvégien pour l'UNICEF se sont associés avec NBIM, premier fonds souverain du monde avec des investissements dans plus de 9 000 entreprises, pour mettre en place un réseau des droits de l'enfant dans le secteur de la confection. Les Comités pour l'UNICEF de Hong Kong et du Japon ont travaillé en collaboration avec des entreprises sur les pratiques en matière d'allaitement et la protection en ligne des enfants, respectivement. Sept grands acheteurs d'huile de palme ont plaidé pour l'intégration des droits de l'enfant dans l'approvisionnement en huile de palme, et UNICEF Inde a invité l'industrie et le Gouvernement à réviser la loi sur le travail dans les plantations (*Plantation Labour Act*), notamment ses répercussions sur les enfants dans le secteur du thé (plus de 100 plantations de thé ont collaboré avec l'UNICEF et les collectivités territoriales pour promouvoir les pratiques sur les lieux de travail qui favorisent les enfants).

35. En 2017, la Division a travaillé en collaboration avec le Bureau de l'innovation en vue d'intégrer les partenariats axés sur l'innovation au secteur privé, en tirant partie des atouts maîtres des entreprises, notamment le savoir-faire, les données, les réseaux, les produits et canaux numériques, ainsi que les nouvelles technologies. Au niveau mondial, le Bureau de l'innovation a collaboré avec les comités nationaux et la Division CFPP sur quelque 31 partenariats qui se sont appuyés sur ces atouts. Le fait le plus marquant a été le nombre d'entreprises qui ont accepté de fournir des données simples, des données scientifiques ou les deux, des logiciels et leur savoir-faire en matière de conception, aux initiatives innovantes de l'organisation relatives aux données.

36. Au niveau national, l'UNICEF agit en partenariat avec les entreprises afin d'atteindre les communautés les plus défavorisées, en leur donnant accès à des services et en faisant entendre leur voix. En République-Unie de Tanzanie, l'UNICEF collabore avec Tigo Tanzania (le plus grand opérateur de téléphonie mobile) et le Gouvernement sur le renforcement de l'enregistrement des naissances et des services de santé. Grâce au soutien de Tigo, 1,5 million de naissances ont été enregistrées et le taux d'enregistrement est passé de 13 % à 90 % dans six des régions les plus défavorisées. L'appui de l'entreprise a porté sur 5 millions de textos gratuits, l'accès à Internet à haut débit dans 30 bureaux de district, des journées de travail, l'accès aux infrastructures d'essai et de pilotage du système et la mobilisation sociale par la radio et la télévision.

37. La Division a continué d'appuyer les activités de plaidoyer des comités nationaux sur les questions prioritaires, et a été la figure de proue dans les campagnes stratégiques intégrées, à savoir « Children Uprooted », « Early Moments Matter », « End Violence » et « Child Survival ». Les comités nationaux ont inclus dans la réponse à la crise des migrants et des réfugiés en Europe les activités de sensibilisation menées avec bonheur, et cela a conduit à des modifications des législations pertinentes en Italie et en Slovaquie, des mesures gouvernementales en France et au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi qu'à la promotion de normes pour la protection des enfants migrants en Allemagne. Les activités de plaidoyer menées avec

succès par les comités nationaux ont donné lieu à des changements d'orientation. À titre d'exemple :

a) En Italie, le Parlement a adopté une loi sur les enfants non accompagnés (la loi Zampa), qui garantit à ces derniers les mêmes droits que tous les autres enfants;

b) Les comités nationaux ont réussi à placer la pauvreté des enfants dans l'agenda de leurs gouvernements respectifs. Le Gouvernement de la Slovénie a créé un Conseil de haut niveau pour les enfants et les familles, tandis que le nouveau Gouvernement de la Nouvelle-Zélande s'est attaché à lutter contre la pauvreté des enfants, suite à la campagne menée par le comité national durant les élections de 2017.

38. En Autriche, au Canada, à Hong Kong et au Japon notamment, les comités nationaux ont pu rallier le soutien d'influenceurs ciblés qui se sont faits l'écho des messages de sensibilisation de l'UNICEF sur des questions prioritaires. Près de 3 millions d'enfants et de jeunes ont été touchés par des initiatives d'éducation aux droits de l'enfant en 2017, et au moins 217 000 enfants répartis dans 18 comités nationaux ont participé à la Journée mondiale de l'enfance le 20 novembre 2017, se faisant ainsi les porte-voix des enfants pour la protection de leurs droits dans leur pays et partout dans le monde.

39. La coopération stratégique avec les plateformes et initiatives auxquelles participent des entreprises a permis de promouvoir les activités de plaidoyer de l'UNICEF. Le Directeur général de l'UNICEF a pris la parole lors d'événements relatifs au secteur privé tenus en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies et du Forum économique mondial.

#### **Base de l'établissement du rapport financier de la Division CFPP**

40. Toutes les données sur les produits et les charges contenues dans le présent rapport sont présentées conformément aux politiques, procédures et directives de l'UNICEF.

41. La politique de comptabilisation des produits provenant de contributions volontaires a été révisée courant 2017. Jusque-là, les produits étaient comptabilisés sur la base des dates des plans de paiement figurant dans les accords conclus avec les donateurs, qui servaient d'indicateur pour déterminer la période pendant laquelle les activités relatives aux programmes étaient menées et si les conditions étaient réunies. En vertu de la nouvelle politique, les produits sont comptabilisés dans leur intégralité – y compris pour les contributions pluriannuelles – au moment de la signature de l'accord, dans la mesure où tous les accords sont sensés contenir des stipulations et des restrictions, plutôt que des conditions.

## **II. Projet de décision**

### *Le Conseil d'administration*

*Prend note* du présent rapport sur la collecte de fonds et les partenariats dans le secteur privé : rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

### Tableau 3 Produits et charges

(En millions de dollars des États-Unis)

	2017 (montants effectifs)			2017 (budget révisé)			2016 (montants effectifs)			Variation			
	RO	AR	Total	RO	AR	Total	RO	AR	Total	2017 (montants effectifs)/montants approuvés pour 2017		2017 (montants effectifs)/2016 (montants effectifs)	
										Montant	%	Montant	%
<b>Produits provenant du secteur privé</b>													
Produit de la vente de cartes de vœux et autres articles	7,7		7,7	8,9		8,9	5,0		5,0	-1,2	-13,3%	2,7	54,6%
Contributions provenant de la collecte de fonds auprès du secteur privé	654,8	802,8	1 457,6	656,1	820,0	1 476,1	618,2	708,9	1 327,1	-18,5	-1,3%	130,5	9,8%
<b>Total des produits provenant du secteur privé</b>	<b>662,5</b>	<b>802,8</b>	<b>1 465,3</b>	<b>665,0</b>	<b>820,0</b>	<b>1 485,0</b>	<b>623,2</b>	<b>708,9</b>	<b>1 332,1</b>	<b>-19,7</b>	<b>-1,3%</b>	<b>133,2</b>	<b>10,0%</b>
<b>Charges afférentes au programme CFPP</b>													
<b>A. Coût des activités relatives à l'efficacité du développement</b>													
Relations avec les comités nationaux	3,4		3,4	3,8		3,8	3,2		3,2	-0,4	-11,6%	0,2	5,3%
<b>B. Frais de gestion</b>													
Bureau du Directeur et planification stratégique	1,8		1,8	1,3		1,3	1,6		1,6	0,5	37,1%	0,3	18,3%
Finances et opérations	13,0		13,0	14,6		14,6	12,3		12,3	-1,6	-10,9%	0,7	5,9%
<b>C. Coût des activités entreprises à des fins spéciales</b>													
Collecte de fonds	20,1		20,1	25,6		25,6	22,8		22,8	-5,6	-21,7%	-2,7	-11,8%
Appui aux bureaux de pays	4,7		4,7	5,3		5,3	4,3		4,3	-0,6	-11,8%	0,4	8,8%
Coûts directs de la collecte de fonds pour bureaux de pays	1,4	33,1	34,5	3,1	43,3	46,4	1,3	27,9	29,2	-11,9	-25,7%	5,3	18,0%
Marketing et communication	7,1		7,1	7,8		7,8	7,4		7,4	-0,7	-8,8%	-0,3	-3,9%
Services d'achat	1,2		1,2	1,2		1,2	0,8		0,8	0,0	-1,5%	0,3	38,3%
Collaboration avec le secteur privé	5,3	0,2	5,5	5,1	2,0	7,1	5,0	0,7	5,7	-1,6	-22,5%	-0,2	-3,3%
Mises de fonds	83,0		83,0	80,0		80,0	64,3		64,3	3,0	3,8%	18,8	29,2%
<b>Total des charges CFPP</b>	<b>141,0</b>	<b>33,3</b>	<b>174,3</b>	<b>147,9</b>	<b>45,3</b>	<b>193,2</b>	<b>122,9</b>	<b>28,6</b>	<b>151,5</b>	<b>-18,9</b>	<b>-9,8%</b>	<b>22,8</b>	<b>15,0%</b>
Charges des comités nationaux afférentes à l'acquisition de licences et aux ventes	0,3		0,3	0,7		0,7	0,2		0,2	-0,4	-53,0%	0,1	56,9%
Dépréciation	3,1	2,3	5,4				0,3	1,9	2,1	5,4	0,0%	3,2	152,5%
(Gains)/pertes de change	(8,4)	0,1	(8,3)	-		-	(4,6)	(0,1)	(4,7)	-8,3	0,0%	-3,6	77,0%
<b>Excédent net du secteur privé</b>	<b>526,5</b>	<b>767,1</b>	<b>1 293,6</b>	<b>516,4</b>	<b>774,7</b>	<b>1 291,1</b>	<b>504,4</b>	<b>678,5</b>	<b>1 182,9</b>	<b>2,5</b>	<b>0,2%</b>	<b>110,7</b>	<b>9,4%</b>

RO = ressources ordinaires ; AR = autres ressources